



Agression par un voisin devant mes enfant

Par **papouner**, le **29/11/2010** à **21:45**

Bonjour,rnbonjour rnje me suis fait agression par mon voisin a cause de son chien qui a fait peur a mes gamins je lui est dit de le tenir ou de le mettre en laisse et la il est venu par surprise me frapper devant mes enfants qui se sont mis a pleurer et a hurler .j'ai appelé la police et parti a l'hôpital faire un certificat pour coup et je dois aller porter plainte.rnma question est de savoir si cette plainte va aboutir a quelque chose ou cela va servir a rien car je veux que justice soit faite on moins pour mes enfants et sinon quoi faire pour que cela ne soit pas une affaire classée sachant que cet homme vit dans mon immeuble????rnje vous remercie d'avance

Par **mimi493**, le **29/11/2010** à **22:42**

Evidemment qu'il faut porter plainte.

Par **chris_idv**, le **30/11/2010** à **10:43**

Bonjour,rnrnIL faut effectivement porter plainte mais à moins que les dégâts physiques que vous avez subi soient importants (Interruption de travail juridique -donc prononcée par un médecin légal- de plus de 15 jours) et que des témoins aient assisté à la scène et fassent une déclaration il est très peu probable que le procureur de la République donne suite à votre dépôt de plainte.rnrnCordialement,